



Editorial

Mot de la boursière

Anne-Laure Girard



Pour celles et ceux qui ne le savent pas encore, je suis votre nouvelle boursière communale. En effet, notre cher ancien boursier, Jean-Daniel Bonny, a pris sa retraite et profite pleinement de sa liberté depuis le mois de septembre 2012.

Cela fait maintenant 6 mois que je travaille à la bourse communale de Penthalaz et je peux vous dire que je n'ai pas le temps de m'ennuyer ! En effet, à peine les comptes 2011 bouclés, qu'il faut attaquer le budget 2013 ! Et à peine qu'il sera fini, il y aura les comptes 2012... et ce pour Lussery-Villars aussi car j'ai repris la gestion de leur bourse communale depuis juin dernier.

Malgré mon expérience et mon brevet fédéral de spécialiste en Finance et Comptabilité, chaque jour je découvre de nouvelles choses car les finances communales n'ont rien à voir avec le domaine privé. Dans les entreprises, le comptable gère de manière quasi indépendante la comptabilité et ne transmet à ses supérieurs que des rapports ou les comptes bouclés. Pour ce qui est de la règlementation, il suffit d'appliquer les règles du Code des Obligations (et autres normes spécifiques à certains types d'entreprises). Dans une bourse communale, la gestion de la comptabilité dépend de la Municipalité, des décisions du Conseil Communal et des réglementations cantonales en vigueur. Aucune dépense ne peut être faite sans qu'elle ne soit inscrite au budget, découle d'un investissement voté par le Conseil communal ou d'une loi.

C'est une aventure passionnante ! Et quoi de mieux que de travailler pour la Commune dans laquelle je vis depuis de nombreuses années ! ♦

Concours photo

Gagnante : Barbara Grozdanov



Pour cette édition, c'est Madame Barbara Grozdanov qui remporte le concours et gagne un bon d'une valeur de CHF 50.-.

Merci aux autres participants. Nous gardons un enregistrement de leur photo pour une éventuelle publication future ou un nouveau tirage au sort.

Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page et un bon vous sera offert. N'envoyez qu'une photo par personne dans un délai d'un mois après la publication du journal.

Communications de la Municipalité

- Selon dicastères

Pages 2 et 3

Au Conseil communal

- Conseil communal du 8 octobre 2012

Pages 3 à 6

Informations de la Municipalité

- Les petits déchets incinérables : A la poubelle !
- Construction/Déchets
- Verres à vin blanc avec écusson de Penthalaz
- Réponse au courrier des lecteurs à Reimar Häuselmann du Cancanier No 25

Pages 6 et 7

Sociétés locales

- Entreprise Andrey
- Portes ouvertes à la bibliothèque intercommunale de la Venoge

Pages 8 et 9

La vie des Cancaniers

- Il paraît que
- La Lanterne Magique à Cossonay
- Accueil des nouveaux habitants à Penthalaz
- Inauguration pataugeoire
- De la piscine à la patinoire, il n'y a qu'un pas...
- Erratum
- Fête Nationale du 1er Août des Tartreux...
- Pro-XY : Soulager ceux qui aident leur proche à domicile
- Jubilaires
- Votre paroisse
- Drôle de 1er août
- Rallye du 75ème anniversaire de l'USL
- Article « Santé »
- **Memento (Page 15)**
- Halte-jeux les Petits Poussins
- Sélection des malheureux du concours photo

Pages 10 à 16

Editeur responsable

La Municipalité de Penthalaz

Conception et réalisation

Joël Cavat

Comité de rédaction

Katherin Laffely,
Yves Hängärtner,
Sylvette Grandchamp
et Joël Cavat

Correctrices

Valérie Werren et
Claire Bourgeois

Impression

Imprimerie Favre et
Pittet

Adresse :

Le Cancanier
Case postale 67
1305 Penthalaz
lecancanier@penthalaz.ch

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Bonne nouvelle

Lors de l'accueil des nouveaux habitants le 2 octobre dernier, la Municipalité a eu le grand plaisir, teintée d'une pointe de fierté, de présenter le petit Matis Rime, 3000ème habitant. Matis est né le 27 août à la maternité de Morges. L'émotion était vive ! Pour rappel, le 1000ème habitant était M. Pierre-Joseph Bioley, en 1955. En 1986, le 2000ème, était Raphaël Chapuis, fils de notre Conseiller communal, M. Didier Chapuis.

Préavis

Dans certains villages le préavis arrive avant la nomination de la commission. De ce fait, les conseillers peuvent vraiment se sentir concernés et se présenter dans la commission ad hoc.

La Municipalité ne souhaite pas aller dans ce sens. En effet, cela signifie que la Municipalité présente un préavis et, seulement au Conseil suivant, il est adopté... ou non. Cette manière de procéder, si elle a l'avantage de placer les bonnes personnes dans une commission, a le gros désavantage de perdre énormément de temps, car il s'écoule plusieurs semaines entre chaque Conseil.

De plus, la Municipalité estime que les titres des préavis sont suffisamment clairs pour que chaque Conseiller se forge une opinion qui lui permette de se proposer pour la commission ad hoc.

Patinoire

Vous le savez certainement, puisque vous avez reçu par mail une demande de bénévolat pour les week-ends que la patinoire sera ouverte du 1er décembre 2012 au 3 mars 2013.

La Municipalité vous informe officiellement que «La Pati» sera gérée par l'Association

de la piscine et du camping. L'administration de «La Pati» demande passablement de travail : recherche de personnel, entretien, exploitation de la buvette, relation avec les écoles, etc. Le Comité de la piscine n'a plus besoin de faire ses preuves en matière de gestion et d'organisation ; c'est pourquoi la Municipalité s'est approchée du Comité, qui a accepté ce nouveau défi.

Nom de la Gare

Le 13 septembre dernier, la Municipalité a reçu la décision de détermination de l'OFT ; je lis :

« La pesée des intérêts légitimes permet de conclure que l'inscription du nom de la localité de Penthaz est non seulement dans l'intérêt de la commune mais aussi d'intérêt public : il importe que la desserte de la localité soit indiquée dans le nom de la station. En revanche, l'intérêt public à ce que le nom de la station soit stable et reconnaissable prime sur l'intérêt de la commune à être la première citée. Seul le nom de Cossonay-Penthaz est en mesure de créer un équilibre judicieux des intérêts.

Le nom de la station est modifié dès le 09.12.2012 comme suit : Cossonay-Penthaz». La Municipalité a déposé un recours auprès du Conseil Fédéral.

Impôts

Suite à une importante transaction immobilière, la commune a reçu environ CHF 2'500'000.00 d'impôts sur les gains immobiliers.

Entreprise de sécurité

La Municipalité a engagé l'entreprise de sécurité EKML qui effectue des rondes à horaires non fixes. ♦

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Yves Jauner, vice-syndic

Jubilaires :

Voir rubrique jubilaires page 14 du Cancanier.

ASICoPe

Comme annoncé lors du dernier conseil, le Comité directeur ASICoPe a mis en place un encadrement pour la pause de midi suite à l'introduction de l'horaire continu pour les élèves de secondaire scolarisés sur le site de Cossonay.

La mise en place s'est bien déroulée à la satisfaction d'une grande majorité d'élèves et de parents. Il y a bien sûr quelques améliorations à faire mais globalement tout fonctionne bien.

Le budget 2013 de l'ASICoPe a été accepté le 25 septembre 2012.

CHF 7'678'550.60 de charges en 2013 contre CHF 6'694'973.60 en 2012.

Le coût de l'élève budgétisé se monte à CHF 4'694.05 pour le primaire et CHF 3'672.25 pour le secondaire.

Protection civile

Le jeudi 27 septembre 2012, les délégués des communes à l'ORPC du Gros-de-Vaud ont été installés officiellement par le Préfet. Il s'agit du premier ORPC mise en place sous la forme d'une association.

Délégué au conseil intercommunal et membre de la commission de gestion M. Pierre-André Ischi. Membre du Comité directeur M. Yves Jauner.

Ceci sous réserve de l'acceptation des statuts de l'ORPC par le Conseil communal de Penthaz.

Divers

Le bilan de la fête nationale du 1er août organisée par les 3 communes a été une réussite malgré les quelques dérangements de la météo. Fort de cette réussite les 3 communes ont décidé de réitérer l'organisation de cette fête. ♦

Routes et chemins, gaz, service des eaux et des égouts, éclairage public, matériel service extérieur, travaux publics et signalisation

Pierre-André Ischi, municipal

Il a été décidé de fraser la route de la Gare afin de la remettre à niveau. Des devis ont été demandés à cet effet.

La création de deux Commissions pour les projets suivants est demandée :

- Rte de la Gare – Eaux usées / Eaux claires
- 3e voie de la route de l'Islettaz. ♦



Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Personnel communal

Bonne nouvelle: tous nos apprentis, c'est-à-dire Mesdemoiselles Nadège Glayre et Florence Berger à l'Administration, et M. Jean-Bertin Oyono au Service extérieur, ont réussi leur année d'apprentissage. La Municipalité les en félicite.

Conciergerie du Verger: M. Charrotton est en arrêt accident de plusieurs mois. La Municipalité a engagé pour le remplacer, pendant cette période, M. Mathieu Pesenti, ancien apprenti au Service extérieur, probablement jusqu'à la fin de l'année.

Préavis 22-2012

La Municipalité a décidé de retirer ce préavis de l'ordre du jour de cette séance. Elle va le remanier pour le représenter en décembre.

Calcul de la taxe forfaitaire des déchets dès 2013 :

Le Conseil communal aura tout à l'heure à se prononcer sur le préavis 18-2012 concernant le nouveau Règlement communal sur les déchets.

Ce règlement propose de fixer à CHF 200.-- au maximum par année la taxe forfaitaire par habitant de plus de 18 ans. Il ne fixe pas le montant exact de cette taxe puisqu'elle doit être recalculée chaque année pour l'année suivante en fonction du coût réel du ramassage et du traitement des déchets urbains de l'année précédente. Le compte déchets communal doit être autofinancé, et le montant de CHF 200.-- est largement compté. Pour 2013, la Municipalité pense que la taxe forfaitaire se situera entre CHF 80.-- et CHF 100.--. Les calculs exacts sont en cours. ♦

Conseil communal du 8 octobre 2012

Sylvette Grandchamp

M. Thierry Burnat, Président ouvre la séance du Conseil Communal à 19h30 en la salle villageoise du Verger.

40 conseillères et conseillers sont présents, le PV de la séance du 11.6.2012 est accepté.

2 courriers sont parvenus au bureau du Conseil. Tout d'abord la démission de M. Ludovic Cretenoud, membre du groupe Radical-Libéral qui renonce à entrer au Conseil Communal. Le deuxième est une lettre de remerciements de l'ARAVOH à qui nous avons fait don de nos jetons de présence.

Lors des communications de la Municipalité, Mme Isabelle Gay-Crosier nous présente, avec l'aide de Mlle A.-L. Girard, boursière, un tableau des coûts de la gestion des déchets sur la base des chiffres de 2011 afin d'ap-

porter un complément d'informations au préavis n°18-2012 relatif au règlement communal sur la gestion des déchets.

Nous passons à l'ordre du jour qui est soumis au vote suite au retrait, par la Municipalité, du préavis n° 21-2012 relatif à l'équipement du territoire communal en moloks.

Nomination et assermentation de nouveaux Conseillers communaux.

En remplacement de Messieurs Gilles Rochat et Gérald Santschy, le Groupe Radical-Libéral nous propose Messieurs Franco Iannotti et David Reber.

Préavis municipal n° 19-2012 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013.

Depuis 2001 les résultats des

Bâtiments communaux, forêts, police des constructions, urbanisme

Yvan Rochat, municipal

Concours d'architecte – La Vuy (ems-paroisse-commune)

- Un recours avait été déposé suite au résultat de ce concours.
- Celui-ci a été rejeté par la cour de droit administratif et public.
- Les recourants avaient 30 jours pour faire valoir leur droit à propos de cette décision, au Tribunal fédéral. Les recourants n'ont pas fait valoir ce droit. De ce fait, nous pouvons poursuivre, soit passer à l'exposition des projets.

Cette exposition aura lieu à la salle de la Maison de Ville, route de la Gare 6 à Penthaz. Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Du vendredi 2 novembre au mardi 13 novembre :

En semaine : de 17 h.30 à 19 h.30

Le samedi : de 10 h.00 à 12 h.00

Fermé le dimanche.

Canal des Grands Moulins - SOL- E Suisse SA

Demande d'octroi d'une nouvelle concession d'usage des eaux de la Venoge comme force motrice.

Ceci concerne évidemment le canal des Grands Moulins.

Nous venons enfin de recevoir la concession de l'Etat de Vaud, ce qui veut dire que les travaux pourront commencer et nous espérons que le canal retrouvera ainsi, dans un délai raisonnable, son aspect d'autrefois ! ♦

comptes sont bénéficiaires et permettent à la Municipalité de voir l'avenir avec une certaine sérénité. En 2010, le Conseil Communal acceptait une baisse du taux d'imposition de 6 points.

Le budget 2012 nous a démontré que la réalité était bien différente avec des dépenses que nous ne pouvions plus maîtriser, telles que la facture sociale, la gendarmerie, les écoles, l'accueil de jour des écoliers, l'école de musique, etc.

La Municipalité est contrainte de s'orienter vers une augmentation du taux d'imposition de 6 points soit 77 %. Cette décision a été prise bien que tous les paramètres n'aient pas pu être étudiés; en effet, le taux d'imposition doit être remis au canton pour le 2 novembre.

Aucune estimation sur le bouclage des comptes 2012 ni sur le budget 2013 n'a été faite.

Ce que nous savons, c'est que la situation n'a guère évolué bien que nous ayons constaté que les rentrées fiscales sont légèrement supérieures à nos prévisions. De plus, la réforme de la péréquation entrée en vigueur au 1er janvier 2011 amènera les communes à un rattrapage financier des années 2011 et 2012 envers l'Etat qui sera réparti entre les communes à raison de 0.37 point d'impôt communal par an. La nouvelle Loi sur le chômage entrée en vigueur en avril 2011 augmentera également la facture sociale.

La Municipalité s'engage à poursuivre la maîtrise des dépenses et à établir un budget

Conseil communal du 8 octobre 2012 - Suite

2013 le plus équilibré possible. Les gros investissements à venir pour 2013 seront vraisemblablement la conduite d'eau du village à la gare puis le bâtiment de Plan-Bois.

La Municipalité propose donc une augmentation des impôts de 71 % à 77 %.

La commission chargée de l'étude de cet objet nous lit son rapport dont voici un bref résumé.

La commission confirme donc les points énoncés dans le préavis municipal sur l'état actuel des comptes en énumérant les diverses dépenses de la facture sociale en augmentation.

Heureusement, deux bonnes nouvelles sont entre-temps apparues après la rédaction du préavis.

La première est que notre Commune va encaisser cette année encore une partie de gains immobiliers non prévus au budget et encaissera l'autre partie ultérieurement.

La deuxième est que la péréquation intercommunale nous a été favorable en 2011 et que le Canton nous restitue CHF 400'000.--.

C'est pourquoi, les comptes 2012 seront vraisemblablement bénéficiaires.

Au terme de l'analyse de la situation, au vu de la franche amélioration des finances de la commune, la commission est d'accord sur le principe d'une augmentation des prélèvements d'impôts mais d'une ampleur modérée. Elle propose de passer à 74 % de l'impôt cantonal de base pour 2013 soit une augmentation de 3 points au lieu de 6.

Vu que les conclusions du rapport de la commission sont différentes des conclusions du préavis municipal nous les passons en premier au vote.

Les conclusions du rapport de la commission prévoyant une hausse d'impôts de 3 points

sont acceptées par 38 oui et 4 non.

Préavis municipal n° 22-2012 relatif à la réfection totale de l'escalier existant entre la route de Lausanne et le chemin de la Vuy.

Une première proposition de réparer les marches a eu lieu en 1959 ; en août 1966 l'entreprise Chiovini effectue les travaux pour un montant de CHF 11'390.-- et la barrière, posée par M. E. Jaccoud représente un montant de CHF 2'300.--.

A l'heure actuelle, cet escalier est dans un état déplorable et nécessite une réfection totale. Il est prévu, sauf mauvaise surprise au moment de la déconstruction de l'escalier existant, de conserver le mur de soutènement en amont en bordure de propriété.

La dépense prévue représente un montant total de CHF 115'000.--, montant qui pourrait être prélevé sur le fonds de réserve pour travaux d'utilité publique. Ce mode de financement n'impliquerait aucune charge annuelle d'amortissement et d'intérêt.

La commission nous fait part de son rapport dans lequel elle mentionne avoir pu poser toutes les questions relatives à cet ouvrage et avoir pu prendre connaissance d'un plan établi par le bureau RLJ, nous expliquant la teneur exacte des travaux envisagés.

Au vu de l'état actuel des escaliers et de leur potentielle dangerosité pour ses usagers, il apparaît indispensable pour l'ensemble de la commission de permettre à la Municipalité d'entreprendre les travaux tels que présentés dans le préavis. La commission tient à rappeler que les escaliers manquaient d'entretien régulier et demande à la Municipalité de tenir compte de cette remarque.

Plusieurs conseillers communaux ont pris la parole concernant ce préavis. Voici un aperçu des points relevés soutenant le préavis :

- Le mur côté route de Lausanne est à 50 % détruit.
- En cas de fortes pluies l'escalier est très glissant et dangereux.
- La commune est responsable de la sécurité des lieux publics.

Voici les remarques faites par les opposants au préavis :

- Bien qu'en mauvais état et surtout mal entretenu, il n'y a pas de véritable danger à emprunter ces escaliers.
- Les travaux auraient pu être planifiés pour 2013, il n'y a pas d'urgence à effectuer ces travaux.
- Le fonds de réserve devrait être conservé pour les situations « urgentes ».

Les conclusions du préavis, identiques aux conclusions du rapport de la commission sont passées au vote. Le préavis est accepté par 33 oui et 6 non.

Préavis municipal n° 18-2012 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement communal sur la gestion des déchets.

Après deux séances d'informations adressées aux Municipalités, organisées par la Société Valorsa, la Municipalité nous présente un nouveau règlement communal sur la gestion des déchets, basé sur le règlement type du SESA et adapté à notre commune.

Le droit fédéral prévoit une taxation directe des déchets depuis 1997 et la loi fédérale sur la protection de l'environnement de 1983 stipule :

- le détenteur des déchets assume le coût de leur élimination.
- les cantons veillent à ce que les coûts d'élimination

des déchets soient mis, par l'intermédiaire d'émoluments ou d'autres taxes, à la charge de ceux qui sont à l'origine de ces déchets.

Le Grand Conseil a refusé de statuer et d'imposer une solution cantonale vaudoise unique en matière de financement de la gestion des déchets, laissant le soin aux communes de gérer ce problème.

En juillet 2011, le Tribunal Fédéral a durement rappelé les lignes directrices de la taxation des déchets. Chacun est responsable de sa propre production de déchets et doit en payer le coût (principe du pollueur-payeur).

En principe la taxe à la quantité est destinée à financer l'élimination des déchets incinérables, alors que la taxe forfaitaire sert à couvrir les frais liés aux déchets valorisables ainsi que les autres frais généraux.

Les objectifs cantonaux sur les taux de recyclage sont :

- 1994 : ~ 30%
- actuel : ~ 41 %
- objectif cantonal 2020 : ~60%

Pour notre commune, le taux de recyclage en 2010 était de 50,2 %.

Sur le plan pratique, le citoyen doit être incité à trier et la commune doit mettre à disposition les outils pour le tri. En plus des moyens actuels, la commune étudie la possibilité d'implanter d'autres éco points sur le territoire communal. A terme, il faudra étudier la possibilité d'implanter une nouvelle déchetterie plus vaste pour contenter la population.

Dans notre commune, la taxe incitative sera la taxe au sac. Sa mise en application entrera en vigueur au 1er janvier 2013. Ce concept est basé sur le principe de : 1 sac, 1 prix, 1 couleur, 1 région. Les citoyens pourront



En bref

42 conseillers sont présents.

Adoption du PV de la séance du 11 juin 2012 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

- Nomination et assermentation de nouveaux Conseillers communaux
- 4 préavis
- Nomination/dissolution de Commissions
- Propositions individuelles

Préavis municipal n° 19-2012 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2013.

Conclusions de la Commission acceptées à la majorité.

Préavis municipal n° 22-2012 relatif à la réfection totale de l'escalier existant entre la route de Lausanne et le chemin de la Vuy.

Accepté par 33 oui, 6 non et 2 abstentions.

Préavis municipal n° 18-2012 relatif à l'adoption d'un nouveau règlement communal sur la gestion des déchets.

Conclusions de la Commission acceptées par 38 oui et 3 non.

Préavis municipal n° 20-2012 relatif à la réorganisation de la protection Civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district du Gros-de-Vaud.

Accepté à l'unanimité.

acheter leurs sacs à ordures dans tous les commerces et les administrations communales du périmètre au même prix.

En bref, les taxes prévues dans le règlement sur les sacs sont les suivantes :

Au maximum :

- CHF 1.25 par sac de 17 litres
- CHF 2.50 par sac de 35 litres
- CHF 4.75 par sac de 60 litres
- CHF 7.50 par sac de 110 litres

Les taxes forfaitaires sont fixées à :

- CHF 200.-- par an par habitant de plus de 18 ans au maximum.
- CHF 2'000.-- par an par entreprise au maximum

Pour les résidences secondaires CHF 200.-- par an, par résidence.

La commune peut percevoir d'autres taxes pour des prestations particulières liées à la gestion des déchets en fonction des frais occasionnés. La commune peut également octroyer des allègements sur les taxes.

La commission nous lit son rapport en précisant que le tableau présenté en début de séance par Mme I. Gay-Crosier n'était pas à leur disposition lors de leur réunion pour l'établissement de ce rapport.

La commission a étudié le règlement communal. Le chapitre 3 relatif au cercle des assujettis et aux taxes forfaitaires a particulièrement retenu leur attention. La commission propose de repousser à 20 ans l'âge de la perception forfaitaire de la taxe. La commission souhaite également que le statut des campeurs soit précisé dans le règlement. Elle désire également que la Municipalité accorde un allègement des taxes dans certaines situations de personnes en difficulté, par le biais d'une directive communale qui en fixera les modalités.

Lors de sa présentation, Mme Isabelle Gay-Crosier a démontré, sur la base des chiffres de 2011, qu'actuellement la taxe forfaitaire par habitant ne devrait pas atteindre CHF 100.--. Plusieurs inconnus, comme la quantité de déchets annuels (poids), le nombre de sacs vendus, ne nous permettent qu'une estimation des coûts et des revenus. Quant au prix du sac de 35 litres, il sera vraisemblablement de CHF 2.--.

Mme Gay-Crosier nous rappelle que les frais liés aux déchets doivent être payés par la taxe encaissée auprès des habitants. Cette taxe sera donc adaptée chaque année en fonction des frais.

La parole est donnée aux conseillers. Voici un bref résumé des points soulevés :

- La taxe des entreprises n'est pas calculée en fonction de leur taille et des déchets qu'elles produisent mais sur la base d'un forfait identique. Est-ce correct ? Réponse : la taxe de base est une taxe forfaitaire de participation aux infrastructures.
- Plusieurs membres du Conseil auraient voulu pouvoir consulter les directives communales avec le règlement communal. Réponse : les directives sont de compétences municipales donc le Conseil Communal n'a pas à se prononcer dessus.
- Y aura-t-il un ramassage des déchets verts (crus/cuits) ? Réponse : La Municipalité étudie la chose mais le coût reste élevé, il nécessite deux ramassages par semaine. Le sujet est à l'étude rien de concret pour le moment.

Vu que les conclusions du rapport de la commission sont différentes des conclusions du préavis municipal nous les passons en premier au vote. Les conclusions du rapport de la commission prévoyant d'approuver le nouveau Règle-

ment sur la gestion des déchets modifié à son article 12/Taxes/ lettre B en portant le montant de la taxe forfaitaire à CHF 200.-- par an (TVA non comprise) au maximum par habitant de plus de 20 ans sont acceptées par 38 oui et 3 non..

Le règlement complet sera à votre disposition sur le site internet de la commune ainsi que sur demande à l'administration communale.

Préavis municipal n° 20-2012 relatif à la réorganisation de la protection civile dans le Canton de Vaud et en particulier dans le district du Gros-de-Vaud.

Le projet de réorganisation de la protection civile vaudoise a débuté en 2007 sous la dénomination « Projet AGILE ». Les régions ont été encouragées à se conformer au nouveau découpage des districts. Les actuelles régions de protection civile, au nombre de 21, seront ramenées à 10 correspondant géographiquement aux districts.

Pour notre région, il s'agit d'intégrer les 10 communes du district du Gros-de-Vaud à la nouvelle organisation et de refondre cette dernière en une organisation de protection civile districtorale, ainsi que de prononcer la dissolution de l'ORPC région Cossonay. Quant aux 20 communes du district de Morges qui faisaient également partie de notre région, elles intégreront l'ORPC région Morges.

La nouvelle ORPC du district du Gros-de-Vaud passera de 21 communes à 44 communes d'ici à 2014.

Financièrement, l'exercice 2010 des ORPC a bouclé ses comptes avec un coût quasiment identique de CHF 15.56 pour l'ORPC Gros-de-Vaud et CHF 15.81 pour l'ORPC de Cossonay. La projection du coût par habitant de la nouvelle organi-

Conseil communal du 8 octobre 2012 - Suite

sation est estimée à CHF 19.49 pour l'année 2013.

Suite au nouveau découpage, des nouveaux statuts doivent être signés par les 44 communes du district. Ils ont été élaborés de manière coordonnée entre les CODIR et les commandants des régions de Cossonay et du Gros-de-Vaud, le SSCM ainsi qu'avec le Préfet du district.

La commission nous lit son rapport en précisant que ne pouvant faire cavalier seul, nous n'avons pas d'autre choix que d'adopter ces statuts.

Les conclusions du préavis sont passées au vote et acceptées à l'unanimité.

Nomination/dissolution de Commissions :

Deux commissions sont nommées; l'une pour la réfection des conduites des eaux claires, eaux usées de la route de la Gare

1ère étape et l'autre pour la troisième piste sur la route de l'Islettaz, site Venoge Parc. De plus, pour la commission AIEE, M. Gilles Rochat sera remplacé par M. Miguel Lopez.

Propositions individuelles :

Un bref résumé des points relevés :

- Pourrait-on, en vue du futur développement autour de l'EMS, prévoir un passage pour les piétons de la route de la Gare à la route de la Vuy ? Réponse : une approche de la Municipalité vers les propriétaires s'est soldée par un échec.
- Pourrait-on supprimer les graviers des places de jeux ? Réponse : actuellement non. Les places de jeux sont conformes aux normes de sécurité.
- Pourrait-on soigner un peu l'entretien global de la commune, des infrastructures. Les plots mis en place au village

pour la modération de trafic sont cassés, déplacés. Réponse : des efforts ont déjà été entrepris. La Municipalité espère que l'on verra un mieux de jour en jour.

- La question est reposée sur les modalités « simplifiées » de la mise à l'enquête des panneaux solaires. Actuellement pas de réponse.

Le Président Monsieur Thierry Burnat, clôt sa première séance du Conseil Communal à 21h35 en nous donnant rendez-vous pour le prochain conseil le 10.12.2012.

Je vous rappelle que ceci est un résumé de la séance du Conseil Communal et que tous les préavis ainsi que les rapports des Commissions sont à votre disposition sur le site internet de la commune ainsi que sur demande au Greffe Municipal. ♦

Les petits déchets incinérables : A la poubelle !

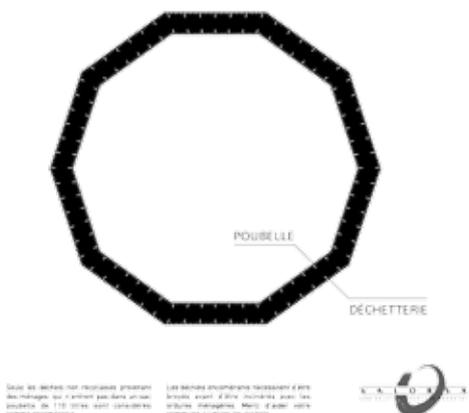
La Municipalité

Tous vos déchets de moins de 60 cm vont à la poubelle, s'ils ne sont pas réutilisables ni recyclables! Ainsi, tout déchet qui entre dans un sac poubelle (souliers de ski, patins à roulettes, classeur, ballon de sport, caisse, arrosoir, etc.) doit être jeté à la poubelle et non avec les déchets encombrants.

Seuls les déchets qui n'entrent pas dans un sac poubelle de 110 litres doivent être amenés à la déchetterie. Ces déchets encombrants sont ensuite broyés avant d'être incinérés, étape engendrant un surcoût de CHF 60.-- la tonne! au contraire des petits déchets qui n'ont pas besoin d'être broyés !

MERCI D'AIDER VOTRE COMMUNE A LIMITER LES COÛTS EN JETANT VOS DECHETS DE MOINS DE 60 CM A LA POUBELLE ! SEULS LES DECHETS ENCOMBRANTS SONT A AMENER A LA DECHETTERIE. ♦

LA
DÉCHETTERIE
POUR VOS OBJETS
ENCOMBRANTS
NON-RÉUTILISABLES ET NON-RECYCLABLES
SUPÉRIEURS À 60CM



Construction/Déchets

Poules en zone villas

La Municipalité

Suite aux divers articles publiés dans le Cancanier relatifs à l'acquisition de poules pour réduire les déchets organiques, la Municipalité informe la population qu'elle projette d'acquérir des containers pour les déchets crus-cuits mais qu'elle ne distribuera pas de poules aux citoyens.

Toutefois, pour celles et ceux qui souhaitent acquérir de tels volatiles en zone villas, nous profitons de cette annonce pour vous rappeler la législation en vigueur, à savoir :

Art. 45 « Exploitations agricoles », chapitre V « Zone de villas » du RPAPC :

L'installation de nouvelles exploitations agricoles est interdite dans cette zone.

Cependant des poulaillers et des clapiers, limités aux seuls besoins de la famille, peuvent y être admis aux conditions suivantes :

- ils seront construits en matériaux durs
- leur couverture sera la même que celle des constructions avoisinantes
- ils ne seront pas gênants pour le voisinage et ne compromettront pas le caractère du quartier.

Ces constructions devront faire l'objet d'une enquête publique. ♦

Verres à vin blanc avec écusson de Penthaz

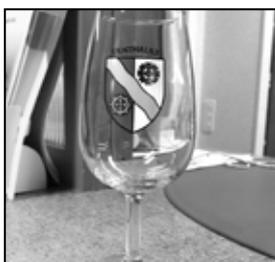
La Municipalité

La Commune vend des verres à vin blanc avec écusson de Penthaz au tarif suivant :

CHF 5.-- le verre

CHF 30.-- le carton de 6 verres.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la Bourse tél. 021 863 20 51. ♦



Réponse au courrier des lecteurs à Reimar Häuselmann du Cancanier No 25

La Municipalité

Permettez-moi d'apporter quelques éclaircissements par rapport aux propos tenus dans ce courrier :

1. En effet, un nouveau Règlement communal sur la gestion des déchets sera soumis à l'approbation du Conseil Communal le 8 octobre 2012, pour une entrée en vigueur le 1er janvier 2013. C'est une grande majorité des communes du périmètre Valorsa qui passera à la taxe au sac à cette date, et ceci justement pour éviter que les sacs poubelle atterrisent dans les communes voisines.

2. La loi fédérale est claire, elle pose le principe du pollueur payeur. Or il est bien connu que la quantité de déchets générés par une famille n'est pas dépendante du revenu. A chacun de se responsabiliser lors de ses achats, et d'éviter le gaspillage. Pourquoi s'acharner à acheter les produits de grande surface suremballés? Boudons les emballages sans recharge, boudons les petites portions multiples, recyclons et réfléchissons avant de jeter.

3. La tricherie est inévitable. Celui qui VEUT tricher trichera. Même si cette attitude est lamentable. La Municipalité en appelle à l'esprit citoyen des habitants de Penthalaz. Des mesures sont à l'étude pour faciliter le tri : aménagement de deux écopoints supplémentaires dans la commune, mise en place du ramassage des déchets organiques crus/cuits, informations sur le site web de la commune sur des astuces de recyclage, tous-ménages d'information.

4. OUI, nous assermenterons des collaborateurs communaux pour fouiller les sacs poubelle si cela s'avère nécessaire. Quant aux amendes, la Municipalité de Penthalaz se déterminera d'ici à la fin de l'année sur ce sujet.

5. La taxe forfaitaire ne sera pas supprimée, vu qu'elle est inscrite dans la loi. Les frais de ramassage, de transport et de traitement des déchets des ménages et des entreprises sont inscrits dans un compte communal qui devra s'autofinancer. La taxe au sac est insuffisante pour couvrir ces frais. Une taxe forfaitaire annuelle sera donc recalculée chaque année pour parvenir à neutraliser le compte. Plus les citoyens seront disciplinés, plus basse sera cette taxe. Actuellement elle est de CHF 127.50 par personne et par an, ou de CHF 255.-- par famille et par an. Elle couvre actuellement environ le 68% des frais de déchets. Nous espérons donc qu'elle passera en-dessous des CHF 100.-- par an et par personne.

6. Dès l'acceptation du nouveau Règlement communal par le Conseil, la Municipalité se penchera sur une directive communale découlant de ce règlement, précisant les tarifs, les amendes, les déchets des écoles et autres garderies, des grandes manifestations se déroulant sur la commune, mais aussi les mesures sociales en faveur des familles avec enfants en bas âge, des personnes incontinentes, des personnes à bas revenu, etc.

7. Le tableau comporte quelques erreurs. En effet ne seront taxés que les sacs à ordures ménagères.

Quantité	Matière à déchets	Calcul	Montant
O sac	Métal		0.--
O sac	Verre		0.--
O sac	Matières organiques		0.--
2 sacs 35 l par semaine	Ordures	2 x 2.--	4.--/semaine
OU 1 sac 60 l. par semaine	Ordures	1 x 3.80	3.80/semaine
3 sacs 35 l par semaine	Langes (mesures municipales en cours d'étude)	?	?
OU 1.5 sac 60l par semaine	Langes (mesures municipales en cours d'étude)	?	?
Total par an en 2013	Ordures	4 x 52 ou 3.80 x 52	208.-- ou 197.60/an
Total par an en 2012	Ordures (3 à 4 sacs 35 l par semaine)	0.50 x 52	26.--/an
Taxe forfaitaire			Pas encore calculée pour 2013, mais plus basse qu'en 2012
Transport à la déchetterie			Comme en 2012, puisque nos concitoyens trient déjà et utilisent déjà la déchetterie

Certes, la note totale sera plus élevée, mais pas de 503%! La taxe forfaitaire va baisser et le coût supplémentaire des sacs sera d'environ CHF 200.-- par an... ce qui correspond à moins de 30 paquets de cigarettes, environ 200 cafés dans un restaurant, ou 10 aller et retour entre les gares de Lausanne et Zürich...

Des informations en tous-ménages parviendront à nos concitoyens en temps voulu, et nous encourageons tout un chacun à consulter régulièrement le site www.vaud-taxeausac.ch pour se tenir au courant de la situation. ♦

Entreprise Andrey

Katherin Laffely

Que faire quand je serai grand ?

Originaire de Cerniat, Fribourg, Jean-Claude Andrey a passé sa jeunesse dans le Jorat, à Savigny. Vivant à la campagne, aimant la nature, il a envie de trouver un métier lié à l'agriculture, comme bûcheron ou agriculteur ...

À 15 ans, dans le cadre scolaire, il fait un pré-stage et découvre le métier de ferblantier-sanitaire qui lui plaît et qu'il choisit.

Apprentissage

À la sortie de l'école, il se lance dans l'apprentissage d'installateur sanitaire au sein de l'entreprise « Ernest Deledery » à Lausanne pendant 3 ans 1/2 et poursuit par un complément de formation comme ferblantier chez « Cheseaux-Pasche » au Mont sur Lausanne pendant 1 an 1/2.

CFC en poche, il est engagé dans l'entreprise « Perret Frères » où il poursuit sa formation en suivant des cours bi-mensuel le samedi pendant 4 ans pour obtenir la maîtrise fédérale et devient un installateur sanitaire diplômé avec maîtrise fédérale.

Début dans le métier

Ce papier en poche lui permet tous les projets tels l'utilisation de ses compétences professionnelles, l'installation comme indépendant et la possibilité de former des apprentis. Après 8 ans de travail chez « Perret Frères », une opportunité lui permet de reprendre l'entreprise en cessation d'activité suite à un accident de Jacob Seewer à Penthelaz. Le 1er octobre 1984, l'entreprise « Andrey sanitaire » s'installe à la route de la Gare à Penthelaz.

Jean-Claude et Patricia Andrey se sont mariés en 1983. Ils habitent alors Echandens où leurs deux enfants naissent. En 1989, ayant trouvé un terrain et fait construire leur maison, la famille s'installe à Penthelaz.

Début de l'entreprise

Jean-Claude Andrey démarre seul comme professionnel et fait connaissance avec les habitants du bord de la Venoge. En parallèle et jusqu'en 1992, il enseigne à l'école des métiers, les techniques hydrauliques, le calcul et le dessin professionnel. En 1985, il choisit son premier apprenti et à ce jour, 8 apprentis ont été formés et ont réussi leur formation en obtenant leur CFC. En 1988, il élargit son champ d'activité en

développant l'éventail de son entreprise avec un département chauffage.

Spécificité de l'entreprise

L'entreprise « Andrey sanitaire - chauffage » s'occupe de

- l'ensemble de la distribution de l'eau depuis les points de captage (sources, nappes phréatiques, eau du lac,...) jusqu'à la distribution de l'eau dans les bâtiments et l'alimentation jusqu'à votre robinet.
- des conduites d'évacuation de l'eau et des déchets véhiculés par l'eau jusqu'à la STEP.
- l'installation des systèmes de chauffage au sein des bâtiments en utilisant toutes les sources de chaleur tels le gaz naturel, les pompes à chaleur, les pellets, le bois, le fuel et le solaire. Pionnier dans le solaire, l'entreprise travaille avec les entreprises locales qui fournissent les produits nécessaires.
- la pose de l'isolation thermique dans les bâtiments avec les nouvelles exigences en termes d'économie d'énergie.
- répondre aux besoins spécifiques des établissements publics, tels les EMS et ainsi permettre un meilleur bien-être chez les personnes à mobilité réduite.

Richesse du métier

Le métier est enrichissant et passionnant car la technique sanitaire touche à l'ensemble des fluides utilisés dans la construction des bâtiments. Les techniques et matériaux sont en constante amélioration, le design des produits sanitaires et de chauffage est en permanente évolution et au quotidien, le contact avec la clientèle, la capacité du travail bien fait et du résultat obtenu apporte une grande satisfaction. La polyvalence et la diversification des tâches rendent les journées variées. La possibilité d'apporter du confort au sein des foyers grâce à des techniques de chauffage innovantes apporte une reconnaissance immédiate.

Développement de l'entreprise

L'entreprise « Andrey sanitaire - chauffage » est composée du patron Jean-Claude, d'un employé et actuellement en attente d'un apprenti. L'apprenti est engagé en 1ère année et poursuit sa formation complète jusqu'à l'obtention du CFC. Le travail est intéressant, très diversifié et peut répondre aux intérêts de jeunes ayant une curiosité technique et un engagement personnel sérieux. La formation donne aussi la possibilité d'obtenir un CFC avec maîtrise comme dessinateur en technique de bâtiment. Une certaine force physique est nécessaire car les éléments à porter, changer, modifier peuvent de temps à autre être lourds.

Au sein de la région, le travail ne manque pas. Comme les priorités absolues du patron sont le contact direct avec les personnes et le toucher de la matière lors des chantiers, il ne désire pas s'agrandir. La répartition du travail est de 40 % pour le secteur public (commune, école, EMS) et 60 % pour le privé. Le patron utilise les outils informatiques pour les esquisses, les plans et les devis. Sa femme assume toute la partie gestion et comptabilité.

Projet et avenir

L'entreprise Andrey va poursuivre son offre dans la continuité en tenant compte de l'évolution constante des techniques et en répondant aux exigences toujours plus pointues de la clientèle. La bonne humeur constante du patron, sa capacité à trouver des solutions, son professionnalisme et son engouement font de cette entreprise une valeur ajoutée à l'offre régionale... ♦



Portes ouvertes à la bibliothèque intercommunale de la Venoge

Yves Hangartner

Nouveau : un coin pour adulte

À l'extrémité du bâtiment du Verger, une fois descendu les quelques marches, on distingue le collège à travers les baies vitrées de la bibliothèque de Penthalaz. Et pour cause, il s'agit d'une bibliothèque mixte scolaire et publique.

Et en cette matinée maussade du 22 septembre, une fois passé la porte, c'est un accueil chaleureux accompagné d'une boisson chaude et de croissants qui attendait les visiteurs. Cette ouverture exceptionnelle un samedi matin permettait à toutes et tous de découvrir le nouveau coin pour adultes. L'occasion aussi pour Mesdames Christine Kloug (à gauche sur la photo) et Natacha Baudet (à droite sur la photo), responsables de la bibliothèque pour l'utilisation publique, de présenter aux visiteurs les différents espaces qui permettent de trouver à tout âge un endroit accueillant pour feuilleter le livre de son choix. La gestion scolaire de la bibliothèque étant sous la responsabilité de Madame Lucile Tissot.

Auparavant, les moins jeunes accompagnant les plus jeunes et appréciant la lecture empruntaient des romans destinés à priori à des adolescents. Observant cette demande, l'idée a germé l'année passée entre le personnel de la bibliothèque et les autorités communales de proposer également une offre de romans pour adultes. La mise en place a débuté progressivement au début de cette année et c'est depuis le début de l'année scolaire que le coin pour adultes est totalement opérationnel.

En ajoutant les 250 romans disponibles dans le coin adultes, la bibliothèque de Penthalaz compte maintenant près de 7'000 références pour des lecteurs de 6 mois à 99 ans.

Bibliothèque intercommunale de la Venoge

Il y a maintenant 29 ans que des livres sont à la disposition des Cancaniers. Au début, la bibliothèque jeunesse de Penthalaz fonctionnait uniquement avec du bénévolat. Tant au niveau des livres que du personnel. Par la suite, la volonté de créer une structure commune avec les villages voisins a donné naissance en 2002 à l'association ABJPPD (Association des Bibliothèques Jeunesse de Penthalaz, Penthaz et Daillens). Comme mentionné dans le Cancanier lors de l'édition n°9 datant du mois de juin 2009,

l'association traverse des turbulences suite à la dénonciation de la convention relative aux bibliothèques scolaires par l'Etat. La nouvelle convention remettant en cause la formation des employé(e)s ainsi que les subventions. L'association sera finalement dissoute en 2010 pour donner naissance à la Bibliothèque intercommunale de la Venoge, ceci grâce à la volonté forte des trois communes de Penthalaz-Penthaz-Daillens de proposer une offre coordonnée et diversifiée aux lecteurs.

L'offre de livres, bandes dessinées, documentaires et romans est répartie en 4 tranches d'âge :

- Né pour lire - 6 mois à 4 ans
- Age scolaire - 4 - 12 ans
- Adolescents - 12 - 18 ans
- Adultes - 18 et +

La bibliothèque intercommunale de la Venoge gère 11'000 références. Vous pourrez choisir parmi 7'000 références pour des lecteurs de 6 mois à 99 ans à Penthalaz ainsi que 4'000 autres à Penthaz pour les catégories « Né pour lire » et « Age scolaire ». Une partie de ces références est périodiquement renouvelée en partenariat avec l'association Bibliomedia à Lausanne, qui est en quelque sorte la bibliothèque des bibliothèques, afin d'offrir un choix d'ouvrages dans lequel chacune et chacun y trouvera son bonheur.

Agenda

Affiliée depuis cette année à l'association BiblioVaud, ayant pour objectif d'œuvrer entre bibliothèques du canton afin de faire

rayonner la culture et la mettre à la portée de toutes et tous, l'agenda annuel déjà rythmé par les traditionnelles manifestations annuelles s'est encore enrichi.

- Le 10 novembre 2012 à Penthaz aura lieu la nuit du conte.
- Le 2 février 2013 se déroulera une journée sur le thème : Un monde de couleurs.
- Le 2 mars 2013 sera égayé par le Carnaval de la bibliothèque.

Infos pratiques

- Inscriptions gratuites et ouvertes à toutes et tous (Déjà 730 lecteurs à Penthalaz).
- Chaque lecteur a le droit d'emprunter 4 références pour 4 semaines, dont 2 CD.
- Horaires publics à Penthalaz : Lundi et mercredi de 15h15 à 18h00 et le vendredi de 15h15 à 17h30
- Horaires publics à Penthaz : Lundi de 15h15 à 17h30 et mercredi de 13h30 à 15h30
- Adresses :

Bibliothèque de Penthalaz
Collège de La Léchirre
Case postale 22
1303 Penthalaz

Bibliothèque de Penthalaz
Le Cheminet
Case Postale 57
1305 Penthalaz ♦



Mesdames Christine Kloug et Natacha Baudet (de gauche à droite) devant le nouveau coin pour adultes

Il paraît que

La Municipalité

Dis donc, il paraît qu'il y a une nouvelle route dans la commune au chemin du Pâqueret ?

Regarde un peu la photo ! Insolite n'est-ce pas ? Heureusement, ce n'est que du provisoire car il y avait des travaux mais il faut reconnaître que le chauffeur de ce camion n'a pas ménagé le champ de colzas ! et d'après ce qu'on dit, le propriétaire du champ n'a même pas reçu quelques excuses....



Eh dis donc.....Il paraît qu'il y aura deux Coop, plus de Coop du tout, que la Coop du Centre multifonctionnel s'est retirée, qu'il y aura deux pharmacies, qu'il y aura des médecins.... Qu'il n'y en aura pas....

Oulàlà.... que de cancans ! A la connaissance de la Municipalité, la Coop d'en haut n'a pas résilié son bail. Donc, on peut en

déduire que, pour le moment, elle reste. Mais comme ça a déjà été dit et redit, la direction de l'EMS La Venoge, veut garder un commerce à cet endroit.

Pour le centre multifonctionnel, la Coop devrait ouvrir ses portes au printemps.... Donc elle sera bel et bien là. Les autres locataires de ce bâtiment seront vraisemblablement une pharmacie, une boulangerie-confiserie, un cordonnier, un kiosque et paraît-il même un Bancomat. Au 2ème étage, il y aura des bureaux et, effectivement, il est prévu un cabinet médical mais rien n'est encore fait. Avis aux amateurs intéressés !!! Enfin, au dernier étage, il y a 6 appartements. Et n'oublions pas le local des pompiers à l'arrière du bâtiment.

Ah dis donc, il paraît que la commune doit renflouer ses caisses. Du coup, elle va mettre un horodateur au parking de la Vuy, histoire de mettre du beurre dans les épinards....

Ben voui, c'est vrai. Mais tout le monde sait que le parcage dans cette commune est un point délicat ! Entre les personnes qui ont deux ou trois véhicules, celles qui ne veulent pas louer une place de parc, les anciens immeubles où il n'y a pas suffisamment de place ! Les usagers des CFF qui parquent un peu n'importe où, pourvu

qu'ils n'aient rien à payer... Bref, il faut bien trouver des solutions....

Ah dis donc, c'est quoi ces « Men in Black » qui rodent la nuit dans notre commune ?

Voui, voui... je les ai vus sillonner nos rues ! En effet, depuis le 1er août, la Municipalité a engagé une entreprise privée de sécurité. Faut dire que des citoyens ne se sentaient plus en sécurité, qu'il y a eu passablement de cambriolages, qu'il y a de nombreuses déprédations... bref, suffisamment d'éléments pour mettre en place ce genre de service.... Peut-être avant d'avoir recours à des caméras de sécurité. L'avantage est que cette entreprise de surveillance fait aussi beaucoup de prévention envers les jeunes qu'elle rencontre au fil de ses patrouilles.

Ah dis donc.... Tu sais qu'on dit « heureux comme un poisson dans l'eau » ! Ben y'a rien de plus vrai que depuis que la commune leur a offert une belle échelle.

Une autoroute oui ! Juste que ce n'est pas la commune qui a souhaité ces travaux, ni même réalisé et encore moins engagé des frais pour cette belle échelle à poissons.... Il faut se tourner du côté du canton.... ♦

La Lanterne Magique à Cossonay

La Lanterne Magique

La Lanterne Magique est une association issue de l'initiative neuchâteloise il y a 20 ans. C'est un club de cinéma pour enfants de 6 à 12 ans dont le but est de faire connaître aux plus jeunes le plaisir incomparable de la découverte du cinéma... au cinéma.

Tout au long de l'année, 9 films de provenances et de genres différents sont projetés. Quelques jours avant chaque séance, chaque enfant inscrit reçoit un journal illustré qui lui présente le film au programme. Les enfants apprivoisent les grandes émotions du cinéma qui sont celles de la vie. Chaque

film est basé sur une émotion qui va du rire au rêve en passant par l'émotion.

Les films sont projetés au cinéma de Cossonay le samedi à 10h.

Les dates des séances 2012 sont : 29 septembre (qui a été un succès), 10 novembre et 8 décembre.

Les dates des séances 2013 sont : 9 février, 2 mars, 23 mars, 20 avril, 25 mai et 15 juin.

La carte de membre est vendue à un prix modeste de Chf. 40.— pour un enfant puis Chf. 30.— pour le frère ou la soeur et gratuit à partir du troisième enfant de la fratrie. Elle

donne droit aux 9 séances programmées et à d'autres avantages comme des concours, des projections en avant premières, des projections particulières...

Information au comité :
lm.cossonay@gmail.com – Case Postale 9, 1304 Cossonay – Tel 077.418.76.54 ♦



Accueil des nouveaux habitants à Penthelaz

Katherin Laffely

En cette soirée du 2 octobre, la grande salle du Verger était accueillante et active à l'image des Cancaniers. Beaucoup « d'anciens » habitants s'étaient mobilisés afin de présenter les diverses sociétés comme par exemple l'aspect culturel avec la bibliothèque, social avec l'association des Paysannes Vaudoises, artisanal avec le GAAP, sportif avec la nouvelle entité « piscine-patinoire », sécuritaire avec les pompiers, les partis politiques, les entreprises locales et l'information avec le Cancanier.

Un diaporama passait en continu et permettait de découvrir le village en images et sous ses différentes facettes. Peu après 19h, Christian Martinetti, président de l'USL prenait la parole et souhaitait la bienvenue à toutes et tous et remerciait Madame Delphine Probst, députée de sa présence ainsi que les autorités communales et les représentants des sociétés locales. Monsieur Mar-

tinetti continuait en racontant l'histoire du village et soulignait les valeurs communes tels le dynamisme du lieu et l'amitié qui lie les Cancaniers.

Monsieur Thierry Burnat, président du conseil communal, poursuivait en nous apprenant qu'au moment du discours nous étions 3025 habitants. Chaque nouvel habitant reçoit à son arrivée un dossier contenant toutes les informations nécessaires à la vie dans la commune et lui permet ainsi de se sentir à l'aise.

Monsieur Yves Jauner nous présentait alors le 3000ème habitant de Penthelaz. Matis Rime est né le 27 août 2012 et bien au chaud dans les bras de sa maman a écouté le poème lu en son honneur.

En 57 ans la population du village a triplé et le 1000ème habitant accueilli en 1955, Monsieur Pierre Joseph Bioley, habite toujours le village.

La parole est alors donnée à la Municipalité. Madame Isabelle

Hautier-Charrotton, syndique, se présente de façon très personnelle et très chaleureuse et nomme les dicastères dont elle est responsable. Monsieur Yves Jauner, vice-syndic, fait de même, ainsi que Madame Isabelle Gay-Crosier qui nous apprend qu'elle est en charge d'un dossier brûlant à savoir la « rudologie », c'est-à-dire la déchetterie et la voirie. Monsieur Yvan Rochat parle de modération du trafic et de l'aménagement de la gare et enfin Monsieur Pierre-André Ischi termine en signalant les travaux publics qui seront au menu de cette législature.

Les sociétés sont ensuite présentées et Monsieur Martinetti souligne que le site internet de la commune de Penthelaz est accessible à tout un chacun.

Monsieur le pasteur Mayor nous délivre son message en nous souhaitant une amitié entre tous et, symboliquement, nous donne la lumière qui nous permet de nous ouvrir

aux autres.

La partie oratoire prend fin et tout le monde est invité à visiter les différents stands avant de se rendre à la buvette pour une agape préparée par les Paysannes Vaudoises.

Une soupe à la courge, pain, fromage et vin du Cancanier nous sont offerts.

J'ai été impressionnée de la mobilisation des gens du village qui tenaient à présenter leur lieu de vie et comme le disait un artisan local « c'est la moindre des choses à faire ».

Une bien jolie soirée qui montre une fois de plus l'engagement des gens du village et le plaisir

qu'ils ont à partager des activités communes. Merci à eux tous. ♦



Inauguration pataugeoire

Isabelle Hautier

Il paraît que la pataugeoire de la piscine de Penthelaz est unique au monde... Du moins c'est ce que nous aimerions croire !

L'année dernière, à peu près à la même période mais sous une pluie battante, on se retrouvait pour les 50 ans de la vieille dame. Vous pensez sans doute que tous les prétextes sont bons pour faire la fête. Détrompez-vous ! Car nous avons au moins quatre bonnes raisons pour marquer cet événement :



Il y a longtemps que la commune n'avait pas eu recours à un artiste pour égayer le village. Je veux parler des projets qui aboutissent car la dernière fois, c'était il y a 11 ans, lorsque M. Willy Richard avait fait les magnifiques trompe-l'œil de la Maison de Ville. Je ne voudrais pas oublier les enfants des écoles qui chaque année recolorent un peu notre commune.

Et puis, il y a des œuvres inachevées ; et là je pense aux graffs sur le mur du chemin de l'Islettaz qui piétinent depuis deux ans.

Et celle qui est bloquée par le service des routes, une œuvre de M. Manuel Pascual qui devrait décorer le giratoire de la gare... mais on ne sait pas quand.

La deuxième raison est que l'artiste, M. Michaël Gros est parmi nous aujourd'hui.

C'est lui qui nous a mis sur la piste de « unique au monde ». En effet, il a fait des recherches sur la toile et n'a rien trouvé de

tel, nulle part ailleurs... dans le monde !

Troisièmement, c'est l'occasion rêvée pour vous rappeler que, pour ce genre d'œuvre, nous ne devons pas parler de « tag ». En effet, et je l'ai appris grâce à M. Gros qui nous précise que ce mot est, dans la tête des gens, assez péjoratif. Le tag est juste une signature, associée à du vandalisme !

Nous sommes donc devant une œuvre et Michaël cherche à valoriser son art en montrant que la pratique de la peinture avec des sprays est autre chose qu'un « tag ». Il faut donc utiliser le mot graffé ou peint ! Qu'on se le dise.

Et pour conclure, c'est aussi un peu l'aboutissement du lifting visible que la piscine a subi cette année. Il ne reste plus qu'à changer le liner et consolider la plage : ces travaux débiteront à la fin de la saison. ♦

De la piscine à la patinoire, il n'y a qu'un pas...

Comité de la patinoire

Le Comité se réjouit de vous accueillir à la patinoire située sur la place de sports derrière le Verger : du 1er décembre 2012 au 30 mars 2013. Nous vous attendons nombreux. ♦



Jacques Deléderray – Viviane Fischbach – Christian Laffely – Jean-Luc Duperrex – Richard Poget (administrateur)

En collaboration avec la Municipalité l'Association de la Piscine et du Camping de Penthalaz & Environs a le plaisir de vous annoncer l'ouverture de la patinoire sur la place de sports située derrière le Verger.

Horaires sous réserve de modifications :

Ouverture : Samedi 01.12.2012 à 11.00 heures

Fermeture : Dimanche 03.03.2013 à 19.00 heures

Horaires

- De 14.00 à 19.00 heures, le lundi, mardi et jeudi
- De 14.00 à 17.00 heures, le mercredi
- De 14.00 à 20.00 heures le vendredi
- De 12.30 à 19.00 heures le samedi
- De 11.00 à 19.00 heures le dimanche

La patinoire est réservée à la pratique du hockey le mercredi de 17h – 19h et le samedi de 10h30 – 12h30. Nous vous informons que la verrée de l'inauguration, le jour de l'ouverture, de 11.00 à 13.00 heures, sera offerte à toute la population par l'Association.



Prix des entrées

- Gratuit pour les enfants de moins de 6 ans
- CHF 2.-- pour les 6 – 16 ans
- CHF 4.-- pour les plus de 16 ans

Location de patins

- CHF 5.-- + dépôt de CHF 15.-- (par jour)

Abonnement pour toute la saison

- CHF 30.-- pour les 6 – 16 ans
- CHF 50.-- pour les plus de 16 ans

Comme vous le savez, bien des choses ne seraient réalisables sans les « travailleurs de l'ombre »... Alors si vous aussi, vous êtes motivés à tenir la buvette et la location de patins, bénévolement le temps d'une journée, inscrivez-vous à l'aide du lien doodle : <http://www.doodle.com/nrgia4vk936eeim6?lt=5>

Erratum

Pierre-André Ischi

Lors de la séance du Conseil communal du 14 mai 2012, M. Jean-Claude Andrey a fait une interpellation concernant 2'000 m³ de perte d'eau à cause du liner défectueux de la piscine.

La Municipalité précise que ce sont 6000 m³ de fuite qui ont été constatés. Cet état de fait aura bientôt disparu car le liner sera changé d'ici la fin septembre. ♦

Fête Nationale du 1er Août des Tartreux – des Cancaniers et des Lè Radze-buli

Autrement dit : Penthaz, Penthaz et Daillens

La Municipalité

Comme l'annonçait le Journal de Cossonay du 27 juillet dernier, pour la première fois, les communes de Penthaz, Penthaz et Daillens fusionnaient.... le temps de la Fête Nationale. Cette organisation « fusionnelle » incombait à la Cool'Hisse et aux organisateurs du «Tour du Pays de Vaud» qui ont œuvré sans relâche pour que la Fête soit belle !

C'est sur le site du Trophée de la Venoge, à Penthaz, que se sont déroulées les festivités. Le soleil éblouissant, qui inondait le site, a probablement encouragé de nombreux habitants de nos trois communes à se déplacer... à pied pour les plus courageux, en voiture pour les autres et enfin, en bus navettes circulant entre les trois communes. Ce sont donc près de 400 personnes qui se sont retrouvées pour fêter cet événement national.

Le ciel s'est assombri et l'orage a fait rage durant une bonne demi-heure... précisément pendant la partie officielle, présentée avec brio par M. Jean-Marc Gerber. Ce n'est pas seulement le bruit de la pluie qui couvrait les discours de M. le Pasteur Etienne Mayor, de Mme la Députée Delphine Probst et de M. Jean-Yves Thévoz, Président de l'AdCV et Syndic de Daillens, mais aussi les incessants bavardages des citoyens !

Malgré cette pluie battante, peu de personnes se sont découragées attendant avec impatience le moment magique du feu et celui du superbe feu d'artifice, sous les notes de la fanfare fusionnée de Daillens et de Penthaz : l'Echo de la Mollombe. La cantine était bien trop petite pour abriter tout ce monde et beaucoup de personnes se sont trouvées

trempées des pieds à la tête.

Le feu du 1er Août a pu être allumé aux environs de 21h30, sous l'œil attentif des pompiers. La chaleur dégagée était bienvenue et chacun en a profité pour se réchauffer. Dans une ambiance conviviale et bonenfant, les Municipalités ont servi le verre de l'amitié autour du feu.

Quant au feu d'artifice, il a bien failli être annulé en raison du temps. Mais c'était sans compter sur l'artificier, M. Michel Urweider et son équipe, qui après avoir tout démonté ... ont tout reconstruit en un temps record, pour le plus grand plaisir de tous. Le public, les yeux rivés au ciel, n'a pas été déçu... 20 minutes de spectacle soutenu, coloré, brillant, magique... à couper le souffle !

Pour couronner cette belle soirée, les participants étaient invités à déguster une saucisse

ou un cervelas grillé, offert par les Municipalités.

Bien sûr, pour cette première, il y a eu quelques petits couacs : le nombre de participants sous-évalué ; la cantine trop petite ; pas d'électricité mais une génératrice ; la sono pas assez puissante, les friteuses à gaz qui ne suivaient pas, le vin du verre de l'amitié momentanément oublié... tiens il manque un drapeau ! de longues files d'attente... il en a fallu de la patience !

Ces erreurs de jeunesse permettront de s'améliorer et de faire encore mieux la prochaine fois !

Un chaleureux merci aux organisateurs et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont rendu possible cette fabuleuse soirée. La fête fut belle ! ♦

Pro-XY : soulager ceux qui aident leur proche à domicile

Pro-XY

Pro-XY n'est PAS un service d'aide et de soins à domicile, MAIS un acteur du réseau de solidarité vaudois en complémentarité avec les structures professionnelles existantes.

Depuis le 1^{er} octobre 2010, le Gros-de-Vaud possède son antenne régionale couvrant le district et même au-delà.

Tous les âges peuvent générer des crises à durée variable et mener à moyen ou long terme à l'épuisement moral et physique. Que vous soyez, jeune parent, conjoint, ami ou simple voisin d'une personne en situation de maladie, handicap, perte d'autonomie, c'est à ce moment-là que les équipiers/ères de la fondation Pro-XY vous offrent de prendre le relais et vous fournissent le «coup de pouce» nécessaire pour surmonter cette difficulté.

L'antenne du Gros-de-Vaud compte une quinzaine de personnes prêtes à consacrer le temps nécessaire pour que vous puissiez vous ressourcer un peu, en assurant une

présence auprès de votre conjoint, parent, enfant ou ami à son domicile, un temps d'écoute, renforcer un sentiment de sécurité, l'accompagner pour une ballade lui préparer un repas, faire la lecture ou simplement échanger. Une belle opportunité de donner du sens à sa vie en recevant de l'autre et en partageant son temps.

Nos accompagnants sont bien encadrés et formés par des professionnels chevronnés qui ont à cœur que chacun puisse trouver son équilibre tant chez celui qui aide que celui qui est aidé.

Le saviez-vous?

Pro-XY est une Fondation à but non lucratif, indépendante et privée, inscrite au Registre du Commerce, avec siège à Lausanne. Depuis 2007, la Fondation Pro-XY est reconnue d'utilité publique et exonérée d'impôts.

Le coût réel d'une heure de présence est évalué à Fr. 50.- (frais de déplacement, suivi de la situation, formation continue)

nos bénéficiaires contribuent aux coûts à raison de Fr. 20.- /heure. S'ils ne peuvent pas supporter ce montant, nous sollicitons notre fonds de solidarité.

C'est pourquoi nous faisons appel à vous. Contribuez à l'avenir de Pro XY dans notre région, en faisant un don.

Qu'ils soient uniques ou réguliers, vos versements sont déductibles fiscalement.

Au CCP 12-641126-3 Fondation Pro-XY
Amis de l'Antenne du Gros-de-Vaud ♦



Cultes

A l'église (10h)

- 3 célébrations en semaine les mardi 6, mercredi 14 et jeudi 22 novembre à 19h30
- le 16 décembre à 10h
- le 24 décembre à 23h
- le 13 janvier, cène « Au fil du temps : reconnaissance et souvenir »

Au Foyer (10h)

- le 25 novembre, suivi de l'assemblée paroissiale

les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région.

Programme des aînés

Pas besoin de toucher l'AVS pour venir partager un moment avec les aînés

Messes

Au temple protestant

- le 2e samedi du mois à 18h00

Votre paroisse

Etienne Mayor, pasteur

22 novembre 2012 à 14h00

Au foyer paroissial, Mr Monachon, cinéaste célèbre de notre canton vous présentera durant 1h00 un film sur sa « PASSION NATURE »

13 décembre 2012 à 14h00

Grande salle de Daillens. Fête de Noël : Mme Daniele STAINES – diacre à Cossonay vous parlera de son temps sabbatique en Israël et racontera son Noël à Bethléhem. ♦

Drôle de 1er août

Etienne Mayor, pasteur

Sympa la fête des 3 communes réunies, il y avait de l'ambiance et la pluie en a encore serré les liens. C'était un bon moment de convivialité.

Par contre, j'ai été déçu du manque de respect pour ceux qui ont pris la parole. Pour ma part j'ai bien assez d'occasion de m'exprimer en public mais je pense à celle et ceux qui avaient préparé leur discours et que la grande majorité n'a pas daigné ou pu écouter. Même si les moyens techniques n'étaient pas performants le minimum aurait été de se taire.



On a pu sauver de l'eau le magnifique feu d'artifice. Par contre il y a encore du travail pour sauver du brouhaha un peu d'attention à l'égard de ceux qui prennent la parole. ♦



Paradis perdu cherche avenir. Adam et Eve cherchent remplaçants, nostalgiques s'abstenir !

Célébrations en semaine à 19h30, à l'église de Penthalaz.

Mercredi 14 novembre

Ni bon ni mauvais, juste responsable !

Jeudi 22 novembre

Nu ! de l'autre côté des apparences !

Une demi-heure à partager, catéchumènes et adultes, que vous soyez seul ou en famille.

Rallye du 75ème anniversaire de l'USL

L'USL

Feuille de résultats du samedi 9 juin 2012 de 13h30 à 17h00. Le poids du pot était de 4'330 kg. En cas d'égalité au niveau des points, il a permis de départager les équipes, notamment nos deux finalistes !

N°	Nom de l'équipe	Nb de points	Poids estimé	Rang
1	Zurcher et famille	223		19
2	Les Etangs	265.5		15
3	Les Chipilles	233.2		17
4	Les Epars de la Vigne	277	4'138 kg	10
5	Les Rousses	231		18
6	Les B.D.	275		12
7	Les 4 roues	279		7
8	Les Rochats	332		3
9	Les Devenoges	277	6'987 kg	11
10	Les Bébés	259		16
11	Les Eliottes	298.8		5
12	Les Jojos	335	7'135 kg	2
13	Les Borgeaud	335	6'236 kg	1
14	Les Mercus	286.7		6
15	Les Baltimores	278.9		8
16	La Muni	278		9
17	Les Pompons	325		4
18	Les DoRéMi	271		14
19	Les Petzes	273		13

Les instruments présentés par la fanfare étaient : le Bar Chimes (carillon), l'Euphonium, la caisse claire (de la batterie) et le cornet à piston.

Retrouvez cette feuille de résultats ainsi que le questionnaire du rallye sur le site internet de la Commune de Penthalaz www.penthalaz.ch, dans l'onglet « loisirs ». ♦

Jubilaires

Yves Jauner, Municipal

Anniversaires 90 ans

M. Walter Schumacher le 29 juin 2012

Mme Alice RoCHAT le 17 octobre 2012

Article « Santé »

Le sport, c'est vraiment bon pour la santé ?

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

C'est indéniable, l'exercice physique est bon pour le corps et pour la tête ! Encore faut-il le pratiquer correctement !

En effet, lors d'effort physique, le débit cardiaque augmente, donc permet d'absorber plus d'oxygène ainsi que d'augmenter les défenses immunitaires. D'autre part, la sécrétion d'« hormone du bonheur », une sorte de morphine naturelle appelée endorphine, a un effet apaisant et relaxant.

Mais souvent la pratique inadaptée du sport peut provoquer des effets désagréables, voire handicapants.

Il faut toujours commencer par s'échauffer par des mouvements de gymnastique, puis savoir doser son effort, et enfin terminer par des exercices d'étirement, sans oublier une bonne douche chaude ou tiède.

L'idéal est aussi de pratiquer différentes activités physiques plutôt qu'une seule de façon intensive. Cela permet de développer la mobilité et la musculature de façon plus harmonieuse, et surtout de préserver certaines articulations qui sont très sollicitées dans certains sports.

Il est connu que la pratique du football, du hockey ou du tennis provoquent des problèmes de genoux, alors que les chevilles et les épaules souffrent lors de sports de contact comme le handball par exemple.

Par contre, la natation (surtout le crawl ou le dos crawlé), le vélo (s'il n'y a pas de problèmes de mobilité des hanches ou des genoux) ou la

marche nordique (avec une bonne technique) préservent les articulations.

Il faut aussi veiller à une bonne hydratation pendant et/ou juste après l'effort pour compenser la perte en liquide. En effet, la déshydratation peut provoquer des problèmes cardiovasculaires.

On peut se mettre au sport à tout âge, mais encore faut-il le faire de façon intelligente. Après 40 ans, le sportif débutant doit se faire d'abord contrôler par un médecin, puis aider d'un professionnel pour apprendre à gérer son effort et ainsi progresser sans se décourager et sans se blesser.

Il est important d'utiliser du matériel adapté, particulièrement les chaussures ! Investir dans une bonne paire de chaussures est toujours payant. En effet, les professionnels peuvent conseiller chacun en fonction de sa morphologie et de sa démarche. D'autre part, les diabétiques doivent éviter à tout prix des blessures aux pieds qui sont plus longues à guérir que chez tout un chacun.

Quel sport pratiquer ? Lequel est le meilleur ? Il n'y a pas de règles... L'essentiel est d'avoir du plaisir à pratiquer son activité, et de ne pas se blesser.

Un dernier conseil à la veille de la saison d'hiver : trop de sédentaires se lancent de façon inconsidérée sur les pistes enneigées dès novembre ou décembre. Il faut être prudent et se préparer physiquement en bougeant avant Noël ! ♦



Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal
Tél. 021/863.20.50

Bourse communale
Tél. 021/863.20.51

Service technique
Tél. 021/863.20.55

Service de la population :

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants
Tél. 021/863.20.52

Accueil de midi

Midicroque tél. 076 229 31 99

Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h45 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Centrale téléphonique des médecins et médecins-dentistes de garde

0848.133.133

Pharmacie de garde

Renseignement sur le répondeur de votre pharmacie, pharmacieplus de la Venoge, Penthalaz
0848 133 133

Vétérinaire de garde

Renseignement sur le répondeur de votre vétérinaire, Dr. Chamot Perez Françoise, Penthalaz
021/861.33.19

Numéros d'urgence

117 - Police
118 - Sapeurs-pompiers
144 - Ambulances
145 - Intoxications
1414 - REGA

Agenda

18 novembre 2012
Kermesse annuelle de la paroisse catholique Salle du Verger.

23 et 24 novembre 2012
Soirées annuelles de la société de gym. Salle du Verger.

26 novembre 2012
Volley-ball 2ème ligue féminine.
Penthalaz reçoit Montreux1.
20:45 à la salle du Verger.

1er décembre 2012
Marché artisanal du GAAP.
Salle du Verger.

14 décembre 2012
Volley-ball 2ème ligue féminine.
Penthalaz reçoit Epalinges.
21:15 à la salle du Verger.

31 décembre 2012
Repas du Nouvel An.
Org. Jeunesse.
Salle du Verger.

Sélection des malheureux du concours photo

Catégorie "Curiosité"



« 15-20 cigognes nous ont fait une visite, tous les soirs, pendant plus d'une semaine, elle sont venu dormir sur les moulins de Penthalaz-gare.

Valérie do Carmo

« Lors d'une de mes balades dans notre magnifique commune, j'ai découvert un endroit insolite où l'on trouve (excuser du peu!!!!) de magnifiques cyclamens sauvages. (Cyclamen de Naples/Cyclamen hederifolium). Qui aurait pu penser cela??

Michel Poncet



Halte-jeu les Petits Poussins

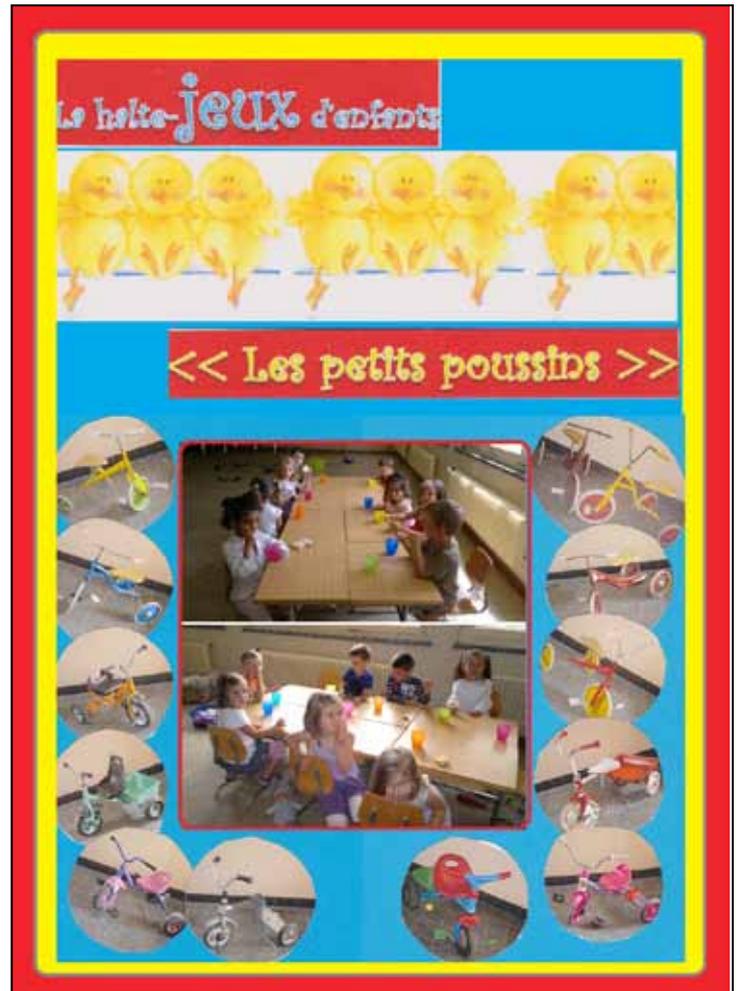
Madame Sylviane Chapuis

C'est suite à une motion déposée par Monsieur Henri Rossi, Conseiller communal à Penthalaz, que la halte-jeu des Petits Poussins a vu le jour en février 1969.

Cette structure communale est placée sous l'autorité de la Municipalité, plus particulièrement dans le dicastère de M. Yves Jauner. 6 dames dont une responsable ont la charge de surveiller les enfants âgés de 30 mois jusqu'à l'âge d'entrée à l'école enfantine. Elles ont à cœur d'animer les après-midi et de faire en sorte que tout se déroule bien.

L'idée de création de cette halte-garderie correspondait à un besoin légitime, en priorité des mamans, afin de se ménager un peu de temps libre. Ce besoin plus de 40 ans après perdre, c'est pourquoi nombreux sont les enfants de Penthalaz à avoir bénéficié de ces moments magiques. Si parfois une larme ou deux ont été versées, la liberté accordée à la maman en valait certainement la peine.

La halte-jeu est ouverte toute l'année, à l'exception des vacances scolaires, chaque vendredi de 13h30 à 17h30. Les locaux sont au foyer paroissial, endroit idéal pour profiter de la place de jeux toute proche ou pour des promenades aux alentours, dans un environnement calme avec peu de circulation. En cas de mauvais temps ou de trop grandes chaleurs, les



activités sont confinées à l'intérieur du foyer soit en réalisant des puzzles, en jouant à des jeux ou en circulant sur l'un des fameux petits vélos dont certains auraient leur place au musée. Des petits vélos qui ont la chance d'avoir un mécanicien attiré pour les nombreuses réparations rendues nécessaires par le manque d'expérience des

conducteurs.

Pour tout renseignement complémentaire nous vous recommandons le site internet de la commune www.penthalaz.ch. Madame Sylviane Chapuis, responsable de la halte-jeu, est aussi à votre disposition, mail : sissi.chapuis@bluewin.ch, tél : 021 861 30 05. ♦